

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais, tenue le lundi 23 mars 2015 par voie électronique.

Personnes présentes : Madeleine Brunette, mairesse de Cantley
Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Richard Gadbois, représentant de la société civile
Robert Goulet, président par intérim et maire de L'Ange-Gardien
Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile

Personnes absentes : Hélène Bélisle, vice-présidente et représentante de la société civile
Roch Bouliane, trésorier et représentant de la société civile
Thierry Boyer, représentant de la société civile

Personne-ressource : Louise Marchildon, directrice générale adjointe

1. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Attendu que les règlements généraux du CLD des Collines-de-l'Outaouais énoncent les points à mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du CLD et que ceux-ci incluent le point « résolutions émanant de l'assemblée »;

Attendu que ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle n'est pas obligatoire selon le Code Morin et que la direction générale ainsi que le président par intérim suggèrent fortement d'éliminer ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du CLD à même les règlements généraux;

Attendu que les règlements généraux indiquent qu'il y a trois (3) sièges au conseil d'administration du CLD pour les représentants des élus de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que les élus de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de la rencontre du Conseil des maires tenue le 19 mars 2015, ont désiré nommer quatre (4) maires afin de siéger au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que les règlements généraux prévoient treize (13) sièges au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais dont trois (3) élus, six (6) représentants de la société civile et quatre (4) membres d'office sans droit de vote;

Attendu que les règlements généraux doivent être modifiés afin de compter quatorze (14) sièges incluant quatre (4) représentants des élus de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-32 **Sur la proposition de** Madeleine Brunette **et appuyée par** Richard Gadbois, **il est résolu** de modifier les règlements généraux du CLD des Collines-de-l'Outaouais afin (1) d'éliminer le point « résolutions émanant de l'assemblée » à même l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et (2) rajouter un poste de représentant des élus pour un total de quatre (4) au sein du conseil d'administration proposant ainsi un total de quatorze (14) sièges au lieu de (13) en 2015.



Robert Goulet, président par intérim



Robert Bussière, administrateur